

La délégation FO :

Gilles MANCHON, Patrick DIDIER,
Nathalie RIEUX-SICARD, Alex
FONTAINE, Nadir BELKADI et Sylvie
MOISAN

1 - Point de situation sur l'exercice Budgétaire 2022

FORCE OUVRIERE attire l'attention du Conseil d'Administration sur le financement des Etudes Promotionnelles. En effet, malgré les revalorisations salariales issues du SEGUR de la Santé et les enveloppes complémentaires conséquentes que nous avons obtenues, le nombre d'EP financé en 2022 semble en retrait par rapport à 2021. Nous demandons que soit réalisée une étude exhaustive portant sur le nombre et les caractéristiques des E.P. financées en 2022 en comparaison de 2021. Nous avons réaffirmé notre principale revendication qui appelle au financement des Etudes Promotionnelles pour tous les agents ayant réussi une sélection ou un concours d'entrée.

2 - Cadrage Budgétaire 2023

FORCE OUVRIERE revendique un accroissement des enveloppes complémentaires proposées, au moins à hauteur de celles de 2022, notamment pour le FMPE, dans un contexte où les établissements doivent relever un véritable défi d'attractivité et de fidélisation. Les marges de manœuvre existent et il faudra les utiliser principalement au bénéfice du financement des Etudes Promotionnelles.

Par ailleurs, nous revendiquons que la politique soutenue d'accès et d'accompagnement renforcés à la VAE, qui bénéficie d'une enveloppe nationale de 7 Millions d'euros, soit portée par toutes les délégations territoriales en lien avec tous les établissements pour permettre aux agents actuellement sur des postes de « Faisant Fonction » d'être diplômés et nommés dans le grade qui correspond à leur métier. Force Ouvrière dénonce, en effet, le recours aux « Faisant Fonction ».

Enfin, nous interpellons le Ministère sur différentes revendications FO pour que :

- les agents en CFP puissent conserver le CTI et 100 % de leur traitement et primes ;
- les agents ultra-marins en formation en métropole puissent également bénéficier de leur indemnité de vie chère ;
- une valorisation financière soit mise en place pour les Tuteurs et les Maîtres de Stage.

3 - Actions de Formations Nationales (AFN)

Pour Force Ouvrière, les AFN réalisées par les agents hospitaliers et les établissements sont en lien direct avec la réalité des besoins. Au sein des Délégations Territoriales les représentants FO sont force de proposition afin d'exprimer les réels besoins et attentes des agents hospitaliers dans le cadre de la formation continue.e.

4 - Suites Rapports IGAS - Travaux avec le Ministère

L'accord du SEGUR de la Santé a prévu le lancement d'une mission assortie d'un plan d'action sur la formation, et particulièrement sur le développement de la formation continue et de la formation promotionnelle.

FORCE OUVRIERE interpelle la DGOS car, à ce jour, les travaux avec le ministère n'ont toujours pas débuté alors qu'ils devaient déjà être mis en œuvre dès janvier 2022 selon les accords signés par FO... le ministère renvoie ce dossier aux conclusions du Conseil National de la Refondation : pour FORCE OUVRIERE, le constat est déjà fait et il est temps d'appliquer le restant des accords du Ségur de la Santé. ...

DES ACQUIS POUR LA PROMOTION PROFESSIONNELLE !

Nos revendications :

La Suppression des freins financiers d'accès aux parcours qualifiants quelles que soient la durée et la nature de la formation ;

Le financement obligatoire de toutes les Études Promotionnelles ;

Le remplacement systématique des agents partant en formation ;

La construction de parcours de qualification ciblés sur les agents les moins diplômés afin de leur permettre de sécuriser leur évolution de carrière ;

Le renforcement du dialogue social sur la Formation Professionnelle au sein des Etablissements et du futur CSE ;

La sanctuarisation de la contribution de 2,9 % de la masse salariale consacrée obligatoirement à la formation professionnelle afin de permettre un taux d'accès important à la formation continue et à la Promotion Professionnelle ;

L'augmentation de la mutualisation des fonds qui doivent être gérés dans le cadre du Paritarisme au niveau de chaque délégation régionale de l'ANFH en lien avec les besoins identifiés par l'action de proximité des délégations territoriales ;

Le maintien du CTI et de l'intégralité des primes et traitement pour les agents en Congés de Formation Professionnelle ;

Le bénéfice de l'indemnité de vie chère pour les agents ultra-marins réalisant leur formation en métropole ;

La valorisation financière des agents Tuteurs et Maîtres de Stage.

